

Bourses d'excellence Wallonie-Bruxelles International (WBI.World)



Dans un contexte de mobilité et de mondialisation accrues, un nouveau programme de bourses vient d'être mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

http://www.wbi.be/cgi/bin3/render.cgi?id=0132986_article&ln=ln1&userid=&rubr=bourse

Ce programme privilégie les pôles de compétitivité déterminés par le plan [MARSHALL](#), plan initié par la Région wallonne de Belgique. Il veut permettre l'envoi de diplômés universitaires et chercheurs dans des institutions étrangères renommées dans le monde. Un programme identique existe pour les diplômés étrangers désireux de se rendre dans une Université de Wallonie et de Bruxelles. Merci de visiter nos services en ligne – rubrique " [étudier en Belgique](#) ".

- **Exemples :**

Un chercheur a bénéficié d'une bourse d'excellence de 1 an durant l'année universitaire 2008-2009 afin d'accomplir un programme postdoctoral dans le domaine des sciences du vivant(neuroscience) à l'université d'Oxford(Grande-Bretagne).

Une chercheuse a bénéficié durant l'année universitaire 2008-2009 d'une bourse d'excellence de 1 an afin d'entamer un programme postdoctoral dans le domaine de la biochimie.

Une aspirante universitaire a bénéficié d'une bourse d'excellence de un an durant l'année universitaire 2008 - 2010 afin d'effectuer des recherches doctorales au CENTER FOR GENETIC IMPROVEMENT OF LIVESTOCK de l'Université de GUELPH (ONTARIO - Canada).

- **Profil :**

titulaire d'un diplôme de niveau master obtenu dans une institution d'enseignement supérieur organisée ou subventionnée par la Communauté française de Belgique.

- **Type de programme :**

Octroi de

1. [bourses d'études d'un an minimum qui concernent l'accomplissement de programmes spécifiques à l'étranger et qui ne sont pas dispensés par une institution d'enseignement supérieur organisée ou subventionnée par la Communauté française de Belgique. Ces bourses sont toutefois réservées uniquement à des titulaires au minimum d'un diplôme de niveau master. Le jury de sélection détermine la portée du caractère spécifique du programme;](#)
2. [bourses de niveau doctoral d'une durée de 1 an minimum renouvelables au maximum deux fois et bourses de niveau postdoctoral;](#)
3. [bourses de recherche de courte durée 1 à 3 mois ;](#)

1. **Bourses d'études d'un an minimum qui concernent l'accomplissement de programmes spécifiques à l'étranger et qui ne sont pas dispensés en tout ou en partie par une institution d'enseignement supérieur organisée ou subventionnée par la Communauté française de Belgique. Ces bourses sont toutefois réservées uniquement à des titulaires au minimum d'un diplôme de niveau master. Le jury de sélection détermine la portée du caractère spécifique du programme.**

- Durée : 1 an minimum
- **Domaine :** Programmes spécifiques
- **Pays concernés :** tout pays peut être pris en considération
- **Introduction des candidatures**
Remarque importante : lors de l'introduction de la demande, il est indispensable de joindre à celle-ci l'accord de principe ou la lettre d'admission de l'institution étrangère d'accueil.

Le dossier est à renvoyer par le candidat à WBI :

- soit EIWBA – Service des Bourses d'excellence
A l'attention de Eric VANDELOOK
2, place Sainctelette
1080 Bruxelles
- soit par courrier : e.vandelook@wbi.be
- **Période de séjour**: Septembre 2009 à août 2010
- **Formulaire à télécharger** : [cliquez ici](#)
- **Délais d'introduction** : au 1er mars 2009 pour des séjours se situant durant l'année universitaire 2009-2010.
- **Sélection** : WBI opère la sélection des candidatures en collaboration avec l'ensemble des partenaires scientifiques, académiques et institutionnels concernés par le programme. En principe, la décision interviendra au plus tard au 30 juin 2009
- **Visa** : la demande de visa devra être accomplie par le récipiendaire. A cet effet, il recevra de WBI l'attestation d'obtention de la bourse octroyée pour lui faciliter ses démarches.
- **Modalités financières**
 - Montant mensuel : 1.000 € couvrant les frais de subsistance, le logement, les ouvrages didactiques, les frais de déplacements à l'intérieur du pays et les frais de mémoire ;
 - Prise en charge par WBI d'un seul billet d'avion aller-retour pour la durée du programme d'étude;
 - Prise en charge par WBI de l'affiliation à la police "Soins de santé" pour les pays hors Union européenne ;
 - Prise en charge par WBI de l'assurance "rapatriement" ;
 - Pris en charge par WBI des frais d'inscription à concurrence d'un montant maximum de 811 € pour l'année 2008-2009
- **Rapport de séjour**
Au plus tard deux mois après la fin du programme, il est exigé de la part du récipiendaire un rapport qui fera état des conditions de séjour à l'étranger (programme effectué, conditions de séjour, suggestions...). Ce document permettra de mettre en lumière les atouts du programme suivi ainsi que les éventuelles faiblesses. Il servira de référence documentaire pour les futurs récipiendaires. Le rapport devra être visé par le ou les responsable(s) académiques de l'Université d'accueil. Celui-ci sera transmis par WBI à l'ensemble des partenaires scientifiques, académiques et institutionnels concernés par le programme.
- **Recueil des anciens lauréats des bourses d'excellence**
Le récipiendaire accepte de faire partie du recueil établi par WBI et de tenir celui-ci informé de l'évolution de sa carrière.

2. **Bourses de niveau doctoral d'une durée de 1 an minimum renouvelables au maximum deux fois et bourses de niveau postdoctoral**

- **Durée** : 1 an minimum
- **Domaines** : Dans le but d'appuyer les différents pôles de compétitivité du plan MARSHALL, les domaines privilégiés sont :
 - transport et logistique
 - génie mécanique
 - sciences du vivant
 - agro-industrie
 - aéronautique-spatial

Tout autre domaine pourra être pris en considération, qu'il s'agisse des sciences humaines, fondamentales ou appliquées.

- **Pays concernés** : tout pays peut être pris en considération
- **Introduction des candidatures**
Remarque importante : lors de l'introduction de la demande, il est indispensable de joindre à celle-ci l'accord de principe ou la lettre d'admission de l'institution étrangère d'accueil.

Le dossier est à renvoyer par le candidat à WBI :

- soit EIWBA – Service des Bourses d'excellence
A l'attention de Eric VANDELOOK
2, place Sainctelette
1080 Bruxelles

- soit par courriel : e.vandelook@wbi.be
- **Période de séjour**: Septembre 2009 à août 2010
- **Formulaire à télécharger** : [cliquez ici](#)
- **Délais d'introduction** : au 1er mars 2009 pour des séjours se situant durant l'année universitaire 2009-2010.
- **Sélection** : WBI opère la sélection des candidatures en collaboration avec l'ensemble des partenaires scientifiques, académiques et institutionnels concernés par le programme. En principe, la décision interviendra au plus tard au 30 juin 2009
- **Visa** : la demande de visa devra être accomplie par le récipiendaire. A cet effet, il recevra de WBI l'attestation d'obtention de la bourse octroyée pour lui faciliter ses démarches.
- **Modalités financières**
 - Montant mensuel : 1.200 € couvrant les frais de subsistance, le logement, les ouvrages didactiques, les frais de déplacements à l'intérieur du pays et les frais de mémoire ;
 - Prise en charge par WBI d'un seul billet d'avion aller-retour pour la durée du programme d'études;
 - Prise en charge par WBI de l'affiliation à la police "Soins de santé" pour les pays hors Union européenne ;
 - Prise en charge par WBI de l'assurance "rapatriement" ;
 - Pris en charge par WBI des frais d'inscription à concurrence d'un montant maximum de 811€ ou de frais administratifs de 500€
- **Rapport de séjour**
 Au plus tard deux mois après la fin du programme, il est exigé de la part du récipiendaire un rapport qui fera état des conditions de séjour à l'étranger (programme effectué, conditions de séjour, suggestions...). Ce document permettra de mettre en lumière les atouts du programme suivi ainsi que les éventuelles faiblesses. Il servira de référence documentaire pour les futurs récipiendaires. Le rapport devra être visé par le ou les responsable(s) académiques de l'Université d'accueil. Celui-ci sera transmis par WBI à l'ensemble des partenaires scientifiques, académiques et institutionnels concernés par le programme.
- **Recueil des anciens lauréats des bourses d'excellence**
 Le récipiendaire accepte de faire partie du recueil établi par WBI et de tenir celui-ci informé de l'évolution de sa carrière.

3. Bourses de recherche de courte durée (1 à 3 mois)

- **Durée** : 1 à 3 mois maximum
- **Domaines** : Dans le but d'appuyer les différents pôles de compétitivité du plan MARSHALL, les domaines privilégiés sont :
 - transport et logistique
 - génie mécanique
 - sciences du vivant
 - agro-industrie
 - aéronautique-spatial

Tout autre domaine pourra être pris en considération, qu'il s'agisse des sciences humaines, fondamentales ou appliquées.

- **Pays concernés** : tout pays peut être pris en considération
- **Introduction des candidatures importantes**
Remarque : lors de l'introduction de la demande, il est indispensable de joindre à celle-ci l'accord de principe ou la lettre d'admission de l'institution étrangère d'accueil.

Le dossier est à renvoyer par le candidat à WBI :

- soit par courrier :
 EIW B – Service des Bourses d'excellence
 A l'attention de Eric VANDELOOK
 2, place Sainctelette
 1080 Bruxelles
 - soit par courriel : e.vandelook@wbi.be
- **Période de séjour**: Durant l'année civile 2009
- **Formulaire à télécharger** : [cliquez ici](#)
- **Délais d'introduction** :

pour les séjours prévus entre juin et septembre 2009 : au 1er mars 2009
 pour les séjours prévus entre octobre 2009 et janvier 2010 : au 1er juin 2009

- **Sélection** : WBI opère la sélection des candidatures en collaboration avec l'ensemble des partenaires scientifiques, académiques et institutionnels concernés par le programme.
- **Visa** : la demande de visa devra être accomplie par le récipiendaire. A cet effet, il recevra de WBI l'attestation d'obtention de la bourse octroyée pour lui faciliter ses démarches.
- **Modalités financières**
 - Montant mensuel : 1.300 € couvrant les frais de subsistance, le logement, les ouvrages didactiques, les frais de déplacements à l'intérieur du pays et les frais de mémoire ;
 - Prise en charge par WBI d'un seul billet d'avion aller-retour ;
 - Prise en charge par WBI de l'affiliation à la police "Soins de santé" pour les pays hors Union européenne ;
 - Prise en charge par WBI de l'assurance "rapatriement" ;
- **Rapport de séjour**
 Au plus tard deux mois après la fin du programme, il est exigé de la part du récipiendaire un rapport qui fera état des conditions de séjour à l'étranger (programme effectué, conditions de séjour, suggestions...). Ce document permettra de mettre en lumière les atouts du programme suivi ainsi que les éventuelles faiblesses. Il servira de référence documentaire pour les futurs récipiendaires. Le rapport devra être visé par le ou les responsable(s) académiques de l'Université d'accueil. Celui-ci sera transmis par WBI à l'ensemble des partenaires scientifiques, académiques et institutionnels concernés par le programme.
- **Recueil des anciens lauréats des bourses d'excellence**
 Le récipiendaire accepte de faire partie du recueil établi par WBI et de tenir celui-ci informé de l'évolution de sa carrière.

Pour plus d'informations : [Eric VANDELOOK](#)



19 novembre 2008